



Extension garantie directive 99/44/ce

Par **chrysteleg**, le **16/11/2009** à **16:52**

Bonjour,

J'ai acheté en février 2008 un lecteur DVD philips sur un site internet. Aujourd'hui ce lecteur DVD est tombé en panne. Je l'ai envoyé en réparation au SAV Philips. Celui-ci m'a envoyé un devis pour les réparations à effectuer car, pour le fabricant l'appareil n'est plus sous garantie (1 an). D'autre part, j'ai entendu parler d'une directive européenne 99/44/CE du 25 mai 1999 qui rallonge la durée de garantie qui passe de 1 à 2 ans. Il me semble que cette directive a été transposée en loi en France en 2004. Pouvez vous me confirmer cela ? Ai-je le droit de demander la réparation de cet appareil qui selon moi est toujours sous garantie ?

Merci d'avance